

FICHE D'ECART

Fiche n°

1

Réponse de l'exploitant attendue sous 15 jours après la visite d'inspection

Exploitant : PORNET

Site inspecté : Site de Marseille – GPMM

Date de l'inspection: 24/06/2019

INSPECTION

Constat de l'inspecteur :

L'inspection a constaté la présence sur le site d'une benne contenant des déchets d'emballages souillés d'une capacité supérieure à 1 tonne. Un big-bag contenant des résidus solides de traitement des fumées des moteurs des navires était également présent sur le site. Le suivi des expéditions de déchets montre que des envois de plusieurs tonnes de déchets d'emballages souillés sont effectués tous les mois.

La société PORNET exploite donc une installation de tri, transit et regroupement de déchets dangereux, soumise à autorisation au titre de la rubrique 2718 de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement. L'exploitant ne dispose pas de l'autorisation préfectorale requise pour cette activité.

Écart aux dispositions : des articles L512-1 et R181-1 du Code de l'environnement

En cas d'omission, la liste des écarts établie à l'issue de la visite d'inspection pourra être complétée ultérieurement

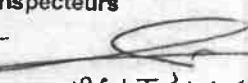
L'exploitant reconnaît avoir pris connaissance des écarts constatés par l'inspection

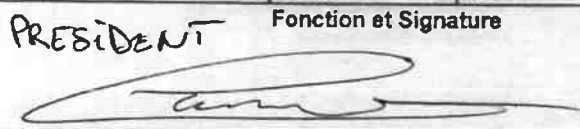
Signature des inspecteurs

Représentant de l'exploitant

Fonction et Signature


R. RUSANT


G. PESTELLE

PRESIDENT


Commentaires et réponses de l'exploitant : (suites envisagées, actions curatives et correctives avec leurs délais d'application)

EXPLOITANT

Suite à votre inspection nous avons informé nos clients du seuil qui déclenche l'évacuation directe des déchets dits dangereux vers le centre agréé concerné. Ainsi certains de nos clients sont prévenus que leurs bennes contenant de tels déchets seraient évacuées directement sans passer par notre site dès lors qu'elles atteignent 1 tonne. Pour ceux dont le contenu des bennes n'est pas exclusivement du déchet dangereux, bien qu'annoncé comme tel, un tri sera effectué sur notre site et lorsque la benne dédiée aux déchets dangereux atteindra 900 / 950 kilos elle sera évacuée vers le centre agréé.

Nous espérons avoir répondu à vos attentes et préconisations.
Dans le cas contraire, merci de nous en tenir informés.
Cordialement

Suites susceptibles d'être données

Écart levé Oui Non

Proposition de mise en demeure Oui Non

Proposition d'arrêt complémentaire Oui Non

Commentaires :

L'inspection le :

25/7/19

Fiche soldée le :

DREAL

FICHE D'ECART

Fiche n°	2	Réponse de l'exploitant attendue sous 15 jours après la visite d'inspection
----------	---	---

Exploitant : TPA	Site inspecté : Site de Marseille – GPMM Poste 145	Date de l'inspection: 28/05/2019
------------------	--	----------------------------------

INSPECTION	Constat de l'inspecteur : La PORNET ne dispose pas d'un registre de suivi des déchets entrants, ni d'un registre de suivi des déchets sortants. L'inspection a seulement constaté la présence d'un suivi chronologique des expéditions de déchets par l'archivage des bons d'expédition ou des bordereaux de suivi des déchets.
	Ecart aux dispositions : de l'arrêté ministériel du 29 février 2012 fixant le contenu des registres mentionnés aux articles R. 541-43 et R. 541-46 du code de l'environnement

En cas d'omission, la liste des écarts établie à l'issue de la visite d'inspection pourra être complétée ultérieurement	L'exploitant reconnaît avoir pris connaissance des écarts constatés par l'inspection Représentant de l'exploitant
---	---

Signature des inspecteurs

PRESIDENT

Fonction et Signature


R. EUSCH


G. PESTELLE



Commentaires et réponses de l'exploitant : (suites envisagées, actions curatives et correctives avec leurs délais d'application)

Début septembre nous allons mettre en service le logiciel DOLIBARR qui permettra la gestion des déchets entrants et des déchets sortants

EXPLOITANT

Suites susceptibles d'être données

Ecart levé	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input checked="" type="checkbox"/>
Proposition de mise en demeure	Oui <input checked="" type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>
Proposition d'arrêté complémentaire	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input checked="" type="checkbox"/>

Commentaires :

L'inspection le : 25/7/19

 Fiche soldée le :

DREAL